

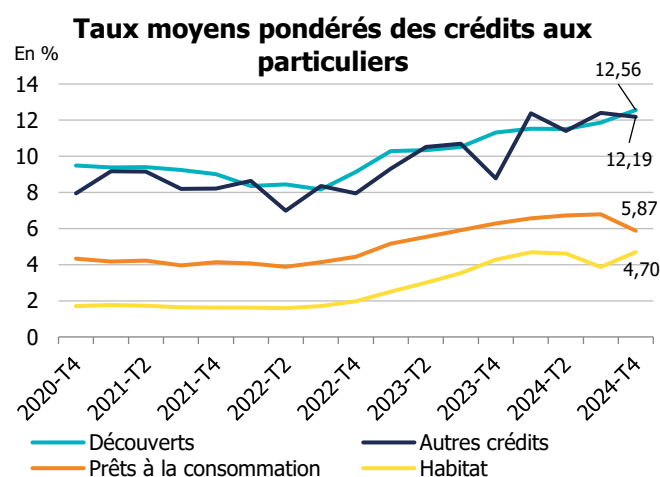
CONJONCTURE FINANCIERE

Taux des crédits aux particuliers Nouvelle-Calédonie 4ème trimestre 2024

LES TAUX DES CRÉDITS À L'HABITAT AUGMENTENT, TANDIS QUE CEUX DES PRÊTS À LA CONSOMMATION DIMINUENT

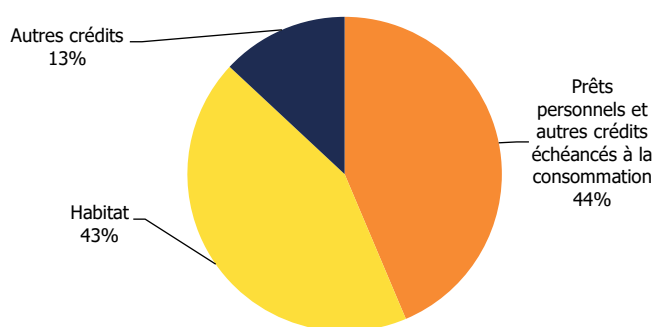
- Après avoir reculé au trimestre précédent (-75 pdb), le taux moyen des **crédits à l'habitat** progresse au 4^e trimestre (+82 pdb) pour s'établir à 4,70 %. Dans le même temps, les taux moyens pour ce type de crédit pour la France entière (3,28 %) et la Polynésie française (3,57 %) diminuent (respectivement de -14 pdb, et -16 pdb), creusant ainsi l'écart de taux avec la Nouvelle-Calédonie (respectivement 142 pdb et 113 pdb). En Nouvelle-Calédonie, le montant moyen d'emprunt pour ce type de prêt atteint 23,4 millions XPF au 4^e trimestre 2024, en hausse par rapport au trimestre précédent (+2,2 millions XPF).
- Le taux moyen des **prêts à la consommation** baisse nettement pour s'établir à 5,87 % (-92 pdb sur 3 mois). En Polynésie française, ce taux augmente (+66 pdb, à 6,69 %), tandis qu'à l'échelle de la France entière, ce taux est en très légère hausse (+2 pdb à 6,46 %).
- Le taux moyen des **découverts** continue d'augmenter et s'établit à 12,56 % (+69 pdb sur 3 mois). Il augmente également en Polynésie française (+10 pdb, à 11,65 %) et pour la France entière (+35 pdb, à 7,38 %).

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE



© IEOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers (sur un an, hors découverts)

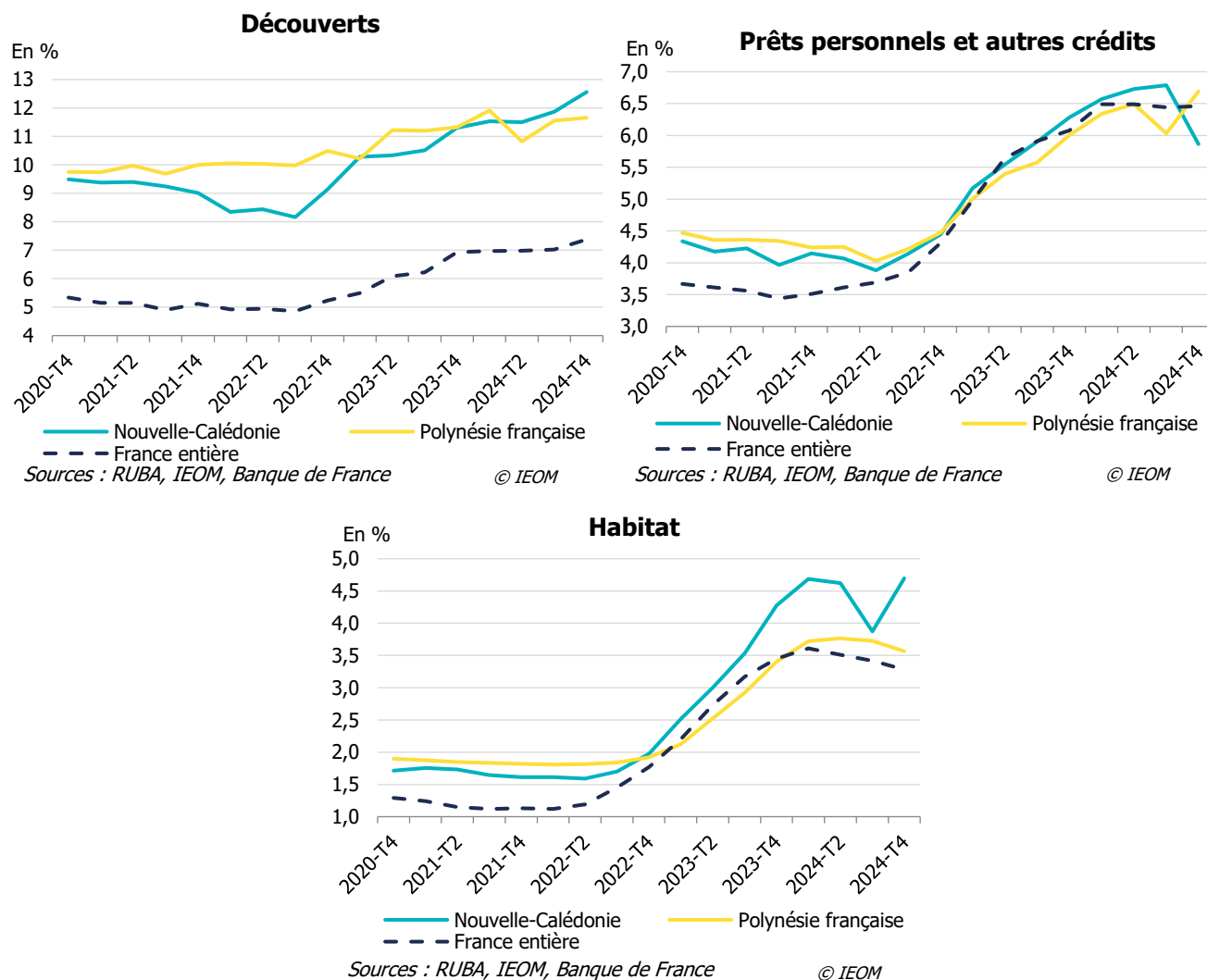


© IEOM

Taux moyen débiteurs en %		2023-T4	2024-T1	2024-T2	2024-T3	2024-T4	Variations	
Nouvelle-Calédonie	Découverts	11,31	11,54	11,50	11,87	12,56	69 pdb	125 pdb
	Prêts à la consommation	6,28	6,57	6,73	6,79	5,87	-92 pdb	-42 pdb
	Habitat	4,28	4,69	4,62	3,87	4,70	82 pdb	42 pdb
France entière	Découverts	6,93	6,97	6,98	7,03	7,38	35 pdb	45 pdb
	Prêts à la consommation	6,08	6,49	6,49	6,44	6,46	2 pdb	38 pdb
	Habitat	3,45	3,61	3,51	3,42	3,28	-14 pdb	-17 pdb

Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE



MÉTHODOLOGIE

La collecte est réalisée auprès des établissements ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels. L'enquête de Nouvelle-Calédonie exploite environ 88 000 déclarations relatives aux crédits consentis au cours de ce trimestre.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : F. Dufresne ■ Responsable de la rédaction : J. Charbonneau

Rédaction : A. Huc ■ Éditeur: IEOM